

Résultats des votes Assemblée générale mixte des actionnaires de l'Agence France Locale – Société Territoriale Lundi 22 mai 2023

- Nombre total d'actions composant le capital de la Société (= nombre total de droits de vote) : 2.207.465
- 176 actionnaires étaient présents, réputés présents ou représentés ; ce qui représentent un nombre d'actions (= nombre de voix) ayant participé au vote de : 1.264.384
- Quorum : 57,28%

Résolutions	Type*	Voix				Etat de la résolution	Abstention (**)
		Pour	% des voix exprimées	Contre	% des voix exprimées		
1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis selon les normes françaises, et quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats aux administrateurs pour ledit exercice	AGO	1 262 485	99,98%	220	0,02%	Adoptée	1 679
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 établis selon les normes IFRS	AGO	1 262 705	100%	0	0%	Adoptée	1 679
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022	AGO	1 262 705	100%	0	0%	Adoptée	1 679

Résolutions	Type*	Voix				Etat de la résolution	Abstention (**)
		Pour	% des voix exprimées	Contre	% des voix exprimées		
4. Approbation des conventions soumises aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce	AGO	1 262 783	100%	0	0%	Adoptée	1 601
5. Régularisation, conformément à l'article L.225-42 du Code de commerce, d'une convention visée à l'article L.225-38 et conclue sans soumission formelle à la procédure des conventions réglementées prévue au titre dudit article L.225-38 ;	AGO	1 262 728	100%	0	0%	Adoptée	1 656
6. Présentation du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	AGO	1 256 394	100%	0	0%	Adoptée	7 990
7. Examen de la stratégie RSE	AGO	1 262 704	100%	0	0%	Adoptée	1 680
8. Nomination du membre du Conseil d'administration en nom propre, candidat à la fonction de Président du Conseil d'administration : Mme Marie Ducamin	AGO	1 235 699	100%	0	0%	Adoptée	28 685
9. Nomination du membre du Conseil d'administration en nom propre, candidat à la fonction de Vice-président du Conseil d'administration : M. Sacha Briand	AGO	1 235 699	100%	0	0%	Adoptée	28 685

Résolutions	Type*	Voix				Etat de la résolution	Abstention (**)
		Pour	% des voix exprimées	Contre	% des voix exprimées		
10. Elections – Bloc Régional - <i>Le droit de vote appartient aux actionnaires du Bloc Régional- Choix d'un maximum de trois collectivités</i>							
Région Nouvelle-Aquitaine - Représentante : Sandrine Derville		157 464 voix reçues – Collectivité élue					
Région Occitanie - Représentant : Stéphane Bérard		212 464 voix reçues – Collectivité élue					
Région Pays de la Loire - Représentant : Didier Reveau		190 464 voix reçues – Collectivité élue					
11. Elections – Bloc Départemental, <i>Le droit de vote appartient aux actionnaires du Bloc Départemental – Choix d'un maximum de deux collectivités</i>							
Département de l'Essonne - Représentant : Nicolas Samsoen		177 997 voix reçues – Collectivité élue					
Département de la Savoie - Représentant : Luc Berthoud		112 897 voix reçues – Collectivité élue					
12. Elections – Bloc Communal - Pour les représentants des communes de 10.000 habitants ou plus - <i>Le droit de vote appartient aux actionnaires du Bloc Communal- Choix d'un maximum de sept collectivités de 10.000 habitants et plus</i>							
Communauté d'Agglomération Amiens Métropole -Représentant : Benoît Mercuzot		158 633 voix reçues – Collectivité non élue					
Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse - Représentant : Bernard Bienvenu		707 618 voix reçues – Collectivité élue					
Communauté d'Agglomération du Grand Cognac - Représentant : Jérôme Sourisseau		59 228 voix reçues – Collectivité non élue					
Communauté d'Agglomération de la Roche-sur-Yon - Représentant : Luc Bouard		581 574 voix reçues – Collectivité élue					

Résolutions	Type*	Voix				Etat de la résolution	Abstention (**)
		Pour	% des voix exprimées	Contre	% des voix exprimées		
Commune de Gennevilliers - Représentant : M'hamed Binakdane	11 838 voix reçues - Collectivité non élue						
Commune de Grenoble - Représentant : Vincent Fristot	87 167 voix reçues - Collectivité non élue						
Commune de Metz - Représentant : Eric Lucas	44 788 voix reçues - Collectivité non élue						
Commune de Toulouse - Représentant : Sacha Briand	747 997 voix reçues - Candidature non retenue***						
Eurométropole de Strasbourg - Représentant : Syamak Agha-Babaei	194 350 voix reçues - Collectivité non élue						
Métropole Aix-Marseille Provence - Représentant : Didier Khelfa	576 003581 574 voix reçues - Collectivité élue						
Métropole Européenne de Lille - Représentant : Michel Colin	190 450 voix reçues - Collectivité non élue						
Métropole du Grand Nancy - Représentant : Pierre Boileau	640 182 voix reçues - Collectivité élue						
Métropole de Lyon - Représentant : Bertrand Artigny	764 266 voix reçues - Collectivité élue						
Métropole de Rennes - Représentante : Marie Ducamin	757 826 voix reçues - Candidature non retenue***						
Syndicat Mixte ILEVA - Représentant : Mohammad Omarjee	6 529 voix reçues - Collectivité non élue						
Syndicat Mixte SIDEC CAMBRESIS - Représentant : Philippe Loyez	31 292 voix reçues - Collectivité non élue						
13. Elections - Bloc Communal - Pour les représentants des communes de moins de 10.000 habitants - <i>Le droit de vote appartient aux actionnaires du Bloc communal, Choix d'un maximum de trois collectivités de moins de 10.000 habitants</i>							
Commune de Buschwiller - Représentante : Christèle Willer	546 625 voix reçues - Collectivité élue						

Résolutions	Type*	Voix				Etat de la résolution	Abstention (**)
		Pour	% des voix exprimées	Contre	% des voix exprimées		
Commune de Loubeyrat - Représentant : Sébastien Blanc	166 896 voix reçues - Collectivité non élue						
Commune de Mareau-aux-Près- Représentant : Bertrand Hauchecorne	599 408 voix reçues - Collectivité élue						
Commune de Muzy - Représentant : Bernard Andrieu	464 824 voix reçues - Collectivité élue						
14. Nomination des treize collectivités membres du Conseil d'administration conformément aux votes précédemment exprimés	AGO	1 262 887	100%	0	0%	Adoptée	1 497
15. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration de la Société à l'effet de procéder à l'émission d'actions, avec maintien du droit préférentiel de souscription	AGE	1 259 811	100%	0	0%	Adoptée	4 573
16. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice des entités expressément visées à l'article L.1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales	AGE	1 259 776	100%	0	0%	Adoptée	4 608
17. Délégation de compétence à conférer au Conseil	AGE	1 258 522	100%	0	0%	Adoptée	5 826

Résolutions	Type*	Voix				Etat de la résolution	Abstention (**)
		Pour	% des voix exprimées	Contre	% des voix exprimées		
d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital social réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit desdits salariés							
18. Modification de l'article 21.1 des statuts de la Société relatif à la présidence de l'assemblée générale des actionnaires	AGE	1 238 782	100%	0	0%	Adoptée	25 602
19. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	AGE	1 262 517	100%	0	0%	Adoptée	1 867

** AGO : Assemblée générale ordinaire / AGE : Assemblée générale extraordinaire

** Conformément à l'article L 225-107, I. deuxième paragraphe du Code de commerce « Les formulaires de vote par correspondance ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne sont pas considérés comme des votes exprimés. »

*** Conformément aux dispositions du Protocole électoral, la Commune de Toulouse et la Métropole de Rennes sont exclues du résultat final, leur représentant permanent ayant été nommé en tant que membre du Conseil d'administration en nom propre, en suite des huitième et neuvième résolutions qui précédent, et (ii) en conséquence le nombre de collectivités de 10.000 habitants ou plus ainsi effectivement désignées comme membres du Conseil d'administration sur ce bloc doit être de 5 collectivités.